



IMPORTANT MISE A JOUR DES DROITS AUX ACTIVITES SOCIALES

Cher(e) collègue,

Chaque année, votre CMCAS procède à la mise à jour de vos droits et de ceux de vos ayants droit. Votre coefficient social est valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Cette mise à jour de vos informations, rendue obligatoire par le règlement qui régit le fonctionnement de nos organismes, vous permet notamment de bénéficier des Activités Sociales avec un taux de participation financière conforme à votre situation, pour vos vacances, les colos, les aides et les activités proposées par votre CMCAS Loire.

Informations et documents nécessaires :

- ✓ Votre avis d'imposition pour calculer votre coefficient social
- ✓ Le certificat de scolarité de vos enfants de plus de 21 ans
- ✓ Votre RIB (si vous ne l'avez pas encore transmis)
- ✓ **Tous documents justifiant :**
 - . d'un changement de situation familiale (PACS, mariage, naissance, divorce, etc...)
 - . d'un handicap

Afin de pouvoir mieux communiquer avec vous, il est important de mettre à jour les infos ci-dessous.
(Vous devez informer votre CMCAS de tout changement de situation familiale, professionnelle, géographique, etc) :

Vos Coordonnées		Vos Ayants-Droit	
NOM, Prénom :		Votre conjoint :	
NIA :		Vos enfants :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail :
Tél fixe :	Mobile :
Lieu de travail :
Employeur :

Merci d'apporter les éléments sur vos points de proximité (SLVie ou accueil bénéficiaire de votre CMCAS). N'hésitez pas à nous contacter au 04 77 92 06 60 ou à nous écrire à l'adresse mail : loire.cmcas345@asmeg.org si vous rencontrez des difficultés.

Un nouvel arrivant dans votre service (embauche, mutation, apprentis) ? N'oubliez pas d'emmener votre collègue à la SLVie ou à l'accueil de votre CMCAS.

Philippe LHERBRET
Président de la CMCAS Loire